

**1. Identification**

<b>Identificateur de produit</b>	<b>PENNGUARD™ ADHESIVE MEMBRANE PART A</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.
<b>Usage recommandé</b>	Non disponible.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Nom de la société</b>	ErgonArmor, a division of Ergon Asphalt & Emulsions, Inc.
<b>Adresse</b>	2829 Lakeland Drive Jackson, MS 39232 États-Unis
<b>After hours telephone number</b>	1-800-222-7122
<b>Normal work hours telephone number</b>	1-877-982-7667
<b>Site Web</b>	www.ergonarmor.com
<b>Courriel</b>	sds@ergon.com
<b>No de téléphone d'urgence 24-hour telephone number</b>	CHEMTREC: Amérique du Nord 1-800-424-9300 International 1-800-527-3887
<b>Renseignements sur les heures d'exploitation</b>	8:00 a .m. à 5:00 p .m.
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.

**2. Identification des dangers**

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 3
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

**Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement** Danger**Mention de danger** Liquide et vapeur inflammables. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Conseil de prudence

### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mettre à la terre/masse le récipient et l'équipement de réception. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

### Stockage

Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Renseignements supplémentaires

Aucune.

### Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Bitume		8052-42-4	40 - 50
ESSENCES MINERALES		8052-41-3/64742-48-9	10 - 15
quartz		14808-60-7	< 1
Autres composant sous les niveaux à déclarer			40 - < 50

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

### Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

## Informations générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre chimique.

### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.

### Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

### Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur inflammables.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Fumée inhalables.
quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

#### Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Particules inhalables.

#### Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Aérosol, inhalable.

#### Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Fumée inhalables.
quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

#### Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable , Aerosole
quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

#### Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
ESSENCES MINERALES	TWA	525 mg/m <sup>3</sup>	
quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

#### Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.05 mg/m <sup>3</sup>	Poussière respirable.

#### Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	15 minutes	1.5 mg/m <sup>3</sup>	Aérosol, inhalable.

## Valeurs biologiques limites

### ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Bitume (CAS 8052-42-4)	2.5 µg/L	1-hydroxypyrene, avec hydrolyse (1-HP)	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.

##### Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

##### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

##### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

### Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

Liquide.

#### État physique

Liquide.

#### Forme

Liquide. Visqueux. Semi-solid at ambient temperature

#### Couleur

Brown to Black

### Odeur

Non disponible.

### Seuil olfactif

Non disponible.

### pH

Non disponible.

### Point de fusion et point de congélation

Non disponible.

### Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

Non disponible.

### Point d'éclair

≥ 37.8 - ≤ 60.0 °C (≥ 100.0 - ≤ 140.0 °F) Cleveland coupelle ouverte

### Taux d'évaporation

Non disponible.

### Inflammabilité (solides et gaz)

Sans objet.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

#### Limite d'explosibilité - inférieure (%)

Non disponible.

#### Limite d'explosibilité - supérieure (%)

Non disponible.

### Tension de vapeur

Non disponible.

### Densité de vapeur

Non disponible.

### Densité relative

Non disponible.

### Solubilité

#### Solubilité (eau)

Non disponible.

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts. Agents réducteurs forts. Alkalines. Acides. Ce produit entre en réaction avec l'acide fluorhydrique. Halogènes
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Maux de tête. Nausée, vomissements.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée. Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**  
 Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toux. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Essoufflement. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation oculaire grave.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Non classé.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Bitume (CAS 8052-42-4)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Peut irriter les yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Bitume (CAS 8052-42-4)

Irritant

<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non un sensibilisateur de la peau.	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Peut induire des anomalies génétiques.	
<b>Cancérogénicité</b>	Peut provoquer le cancer.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Bitume (CAS 8052-42-4)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
quartz (CAS 14808-60-7)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.	
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène</b>		
quartz (CAS 14808-60-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.	
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>		
Bitume (CAS 8052-42-4)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
quartz (CAS 14808-60-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.	
<b>Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène</b>		
quartz (CAS 14808-60-7)	Effet cancérogène suspecté chez les humains.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Bitume (CAS 8052-42-4)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
ESSENCES MINÉRALES (CAS 8052-41-3/64742-48-9)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
quartz (CAS 14808-60-7)	1 Cancérogène pour l'homme.	
<b>États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes</b>		
Bitume (CAS 8052-42-4)	Carcinogène connu chez l'homme.	
quartz (CAS 14808-60-7)	Carcinogène connu chez l'homme.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.	
<b>Effets chroniques</b>	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Toute inhalation prolongée peut être nocive.	

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

<b>Produit</b>	<b>Espèces</b>		<b>Résultats d'épreuves</b>
PENNGUARD™ ADHESIVE MEMBRANE PART A			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnia	4289.7461 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	262.6234 mg/l, 96 heures
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia	87600 mg/l, 48 heures estimation
Poisson	CL50	Poisson	59000 mg/l, 96 heures estimation
<b>Persistence et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>			
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Lorsqu'il est mis au rebut, ce produit est considéré comme un déchet inflammable de type D001 selon la RCRA (Resource Conservation and Recovery Act - É.-U.). Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °F Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN1999
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	TARS, Liquide , including road asphalt and oils, and cutback bitumens
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	3
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dangers environnementaux</b>	Non.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

#### IATA

<b>UN number</b>	UN1999
<b>UN proper shipping name</b>	Tars, liquid including road asphalt and oils, bitumen and cut backs
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	3
<b>Subsidiary hazard</b>	-
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	No.
<b>ERG Code</b>	3L
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>Other information</b>	
<b>Passenger and cargo aircraft</b>	Allowed with restrictions.
<b>Cargo aircraft only</b>	Allowed with restrictions.

#### IMDG

<b>UN number</b>	UN1999
<b>UN proper shipping name</b>	TARS, LIQUID including road oils, and cutback bitumens
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	3
<b>Subsidiary hazard</b>	-
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	No.
<b>EmS</b>	F-E, S-E
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

**Informations générales**

If shipped by ground in individual containers that are less than 119 gallons (450 L): Not regulated as a hazardous material (49 CFR 173.121). If shipped by vessel in individual containers that are less than 119 gallons (450 L) each, then IMDG 2.3.2.5 exception applies. Not subject to the provisions for marking, labelling, and testing of packages. "Transport in accordance with 2.3.2.5 of the IMDG code."

**15. Informations sur la réglementation****Réglementation canadienne**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux. Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Règlements internationaux**

Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné.

**Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Bitume (CAS 8052-42-4)

**Inventaires Internationaux**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Taiïwan	Inventaire des substances chimiques de Taiïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

**Date de publication** 02-Août-2022

**Date de la révision** 14-Juin-2024

**Version n°** 04

**Avis de non-responsabilité** À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Ergon Armor ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

**Informations relatives à la révision** Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.